

Objet : Procuration (mandat) pour l'espace privé Internet MSA
Site internet portesdebretagne.msa.fr

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre souhait qu'un mandataire soit votre interlocuteur avec notre organisme, pour l'utilisation des services en ligne proposés sur notre site internet portesdebretagne.msa.fr.

Afin de nous permettre de prendre en compte votre demande nous vous remercions de bien vouloir **compléter, signer et nous retourner l'original** de l'imprimé de procuration, joint à la présente lettre, à l'adresse suivante :

**MSA Portes de Bretagne
35027 RENNES Cedex 9**

Avant de vous engager, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions d'exercice de votre procuration.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

le Webmaster

Conditions d'exercice de la procuration pour l'utilisation de l'espace privé Internet MSA proposé sur le site portesdebretagne.msa.fr

Conditions générales

- Cette procuration ne vaut que pour l'utilisation des services en ligne proposés sur le site internet portesdebretagne.msa.fr et peut faire à tout moment l'objet d'une modification (réduction ou extension du champ de la procuration) ou d'une résiliation.
- La MSA Portes de Bretagne n'est pas responsable des retards provoqués par votre mandataire dans l'étude de votre dossier (art. 1991 du code civil).
- Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestation, d'allocations diverses ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements.
- Cette procuration n'autorise pas votre mandataire à vous représenter devant le tribunal des affaires de sécurité sociale et la cour d'appel (art. R142.20 du code de la sécurité sociale).

Conditions de modification de la procuration

- Le mandant et/ou le mandataire peuvent modifier la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA Portes de Bretagne.
- En cas de création de nouveaux services sécurisés, le mandant et le mandataire feront une nouvelle procuration, par courrier signé et envoyé à la MSA Portes de Bretagne.
- En cas de suppression d'un service mentionné dans le document, la procuration pour ce service prend fin automatiquement.

Conditions d'annulation de la procuration

- Le mandant ou le mandataire peuvent mettre fin à la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA Portes de Bretagne.
- La procuration s'éteint automatiquement après que la MSA Portes de Bretagne ait été informée des événements suivants :
 - la radiation du mandant ;
 - le décès du mandant ou du mandataire ;
 - l'incapacité du mandant ou du mandataire (tutelle ou curatelle) ;

Durée de la procuration

- La procuration a une validité d'un an, reconductible tacitement chaque année.

Information complémentaire

- Les services rendus par les caisses MSA sont gratuits. Tout intermédiaire offrant ses services moyennant rémunération convenue à l'avance à un assuré social en vue de lui faire obtenir le bénéfice des prestations qui peuvent lui être dues est passible d'une amende. (art. L377.2 du code de la sécurité sociale).
- Une pièce d'état civil est à joindre à la procuration par le demandeur de la procuration (l'adhérent MSA).

Procuration pour l'utilisation des services en ligne Internet proposés sur le site portesdebretagne.msa.fr

Je soussigné(e) :

NomPrénom
Né(e) leDemeurant
.....
Votre numéro d'adhérent MSA (sécurité sociale ou Siret) :
Votre adresse mail :@.....

donne procuration, conformément aux articles 1984 à 2010 du code civil, à :

Nom, prénom ou raison sociale (entreprise)
.....
Adresse
.....

Cette personne ou cette entreprise est adhérente MSA :

Merci d'indiquer son numéro d'adhérent :
son adresse mail :@.....

Cette personne ou cette entreprise n'est pas adhérente MSA :

Pour sa connexion elle aura besoin d'un identifiant : n° SIRET pour les tiers déclarants, comptables et pour les autres, un identifiant à 6 caractères en lettres minuscules et/ou chiffres. (Les majuscules, les accents et les ponctuations ne sont pas admis).

Si un identifiant a déjà été choisi par cette personne ou cette entreprise pour une autre procuration, nous lui conseillons d'utiliser le même.

Merci d'indiquer son identifiant (choisi ou déjà utilisé):
son adresse mail :@.....

Pour utiliser les services en ligne suivants :

Bouquet Particulier :

N° de sécurité sociale :

L'ensemble des services « Particulier » :

- Attestation de droits maladie
- Attestation de droits RSA
- Attestation de paiement et non paiement
- Attestation fiscale
- Attestation médecin traitant
- Déclaration de patrimoine
- Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Demande de RSA
- Demander le complément de libre choix de mode de garde de la PAJE
- Demander ma carte européenne d'assurance maladie
- Demander une aide à une complémentaire santé
- Demander une aide au logement
- Demander une pension d'invalidité
- Déclarer mes ressources pour les prestations familiales
- Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH
- Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
- Déclarer un changement de situation
- Déposer des documents
- Effectuer ma demande unique de retraite
- Estimer ma retraite (pour les + 54 ans)
- Information sur ma retraite
- Ma carte vitale
- Mes derniers documents
- Mes Infos famille et ressources pour la Prestation de Service Unique (PSU)
- Mon relevé de situation individuelle retraite
- Notification de ressources pour les prestations familiales
- Paiements action sanitaire et sociale
- Paiements invalidité
- Paiements et décomptes santé
- Paiements prestation famille/logement
- Paiements retraite
- Participations forfaitaires et franchises
- Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle
- Relevé annuel de prestations santé (RAPS)
- Suivi de mes demandes de prestations

Je joins une photocopie de ma carte d'identité ou de mon passeport en cours de validité et j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'exercice de la procuration.

A Le

Signature de l'assuré

Signature du mandataire